

Déclaration liminaire

Séminaire « L'amour Lacan au temps du borroméen »

Buenos Aires les 30 et 31 octobre 2009

Figurez-vous qu'encore à Paris, mais déjà occupé par ce que j'allais vous dire, une question inattendue en ces circonstances s'est présentée – plus exactement, est revenue en force. Je me suis demandé : à qui donc vais-je m'adresser ? Ou plutôt non, ai-je aussitôt corrigé, non pas « à qui » mais « à quoi » : « à quoi vais-je m'adresser ? » Est alors venue la réponse. Je m'adresse à votre liberté.

Certes, la donne est un peu brouillée par le fait que vous êtes nombreux et que je ne vois pas trop ce que pourrait vouloir dire s'adresser simultanément à la liberté d'autant de gens, ni même d'un public. C'est plutôt à la liberté de chacun que je tente de m'adresser ce qui, la situation présente étant ce qu'elle est, à savoir cette salle, ce dispositif de séminaire, ne va guère de soi. Ce n'est pas une raison pour renoncer, tout au moins à ce qu'il me semble.

Et, tout particulièrement, de renoncer à m'adresser à votre liberté à l'endroit de Jacques Lacan (de ses partis dans l'analyse, mais indissociables de son nom). Car, n'est-ce pas, il y a sans doute ici même quelques lacaniens, au rang desquels je ne me compte pas, si « lacanien » veut dire « être lacanien », autrement dit marque, sinon cerne mon être comme tel. Nul doute que Jacques Lacan attendait que ses élèves soient libres à son endroit ; il le signalait à l'occasion, par exemple en remarquant que c'est en le citant que l'on pourrait faire un pas au-delà de son propre parcours – ce qui implique que n'est pas libre, vis-à-vis de lui, quiconque a décidé de piocher simplement dans son œuvre, d'en prendre et d'en laisser. Il le signalait encore en tranchant souvent, lors des réunions de l'École freudienne de Paris, un conflit entre ses élèves en faveur de celui qui se montrait le plus inventif, voire hétérodoxe, tandis que l'autre partie se contentait de reproduire ses propos, fût-ce fidèlement. Et l'on peut aussi se demander si, dans les années soixante, son accueil généreux de jeunes normaliens, quitte à déplaire aux « cliniciens » bardés de leur prétendue « expérience », n'était pas dû à ce qu'il trouvait en eux une liberté à son endroit guère présente chez ses élèves patentés. Certains d'entre ces derniers, on le sait, l'ont quitté. Ce geste les a-t-il dégagés de son emprise ? Rien n'est moins sûr. Ainsi la notion d'un « analyste quatrième », une absurdité sur laquelle s'est fondé un groupe d'analystes encore actif aujourd'hui, n'a-t-elle de sens que réactionnel au regard de la « Proposition d'octobre 1967 sur le psychanalyste de l'école ».

S'adresser à la liberté d'autrui n'est pas une mince affaire, d'autant qu'il n'est pas acquis, loin s'en faut, qu'autrui veuille de sa liberté ou, pour mieux dire et de façon pléonasmatisée, de son « trop de liberté » (formule de Philippe Sollers concernant Lacan). Il y faut ce que Foucault dénomme « courage », dont Freud ne manquait pas. Vous savez, à ce propos, quel fut et reste un des cas de prise de liberté et d'adresse à la liberté d'autrui parmi les plus

paradigmatiques qui soient, celui, eh bien justement, de Sigmund Freud publiant en 1939 son *Moïse et le monothéisme*. Nul doute qu'il s'adressait sinon à la liberté de son peuple (auquel, quand on le lui demandait, il confirmait volontiers appartenir), tout au moins à celle de ses lecteurs juifs. À en juger par l'histoire, notamment, mais pas seulement, celle du persistant conflit israélo-palestinien, il apparaît clair, soixante-dix ans après, que, de cette liberté, on n'a pas voulu.

Afin d'éclairer la sorte de liberté dont il s'agit, je n'irai pas chercher du côté de ladite servitude volontaire, cela d'autant moins que rien n'assure que la liberté dont je parle ait pour antonyme la servitude. Un slogan anarchiste proclamait « La liberté ou la mort », mais, pas plus que Lacan, je n'adhère à cette règle de vie. La liberté qu'ici je convoque serait plutôt celle qui prend son essor de la mort, la première et la seconde. Il s'ensuit que de mon (de votre) rapport à la mort dépend la mise en œuvre de ma (de votre) liberté. Vous pensez sans doute alors à Hegel, au risque de mort encouru par le maître mais, là non plus, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, pas de la liberté du maître, lequel maître, d'ailleurs, n'est pas ce que l'on pourrait appeler « libre ». En France, on peut lire, sur beaucoup d'édifices publics, la devise : « Liberté, égalité, fraternité ». Mais qui pourrait vouloir se régler sur une liberté *octroyée*, qui plus est octroyée par un État ? Ou encore qui voudrait de cette liberté d'entre les murs d'une prison qui fit les beaux jours de l'existentialisme ? Non, pour vous faire entendre la sorte de liberté à laquelle je m'adresse en étant là, en vous parlant, je m'en remets à de plus pertinentes références, notamment Jacques Lacan, mais pas seulement lui (j'ai mentionné Freud, ce qui n'empêche pas d'aller se laisser enseigner par d'autres cas et du côté, entre autres, de la littérature, où ils foisonnent : Sade, Flaubert, Nabokov, pour ne mentionner ici que quelques œuvres ayant donné lieu à procès).

Si ce n'est à la servitude, pas non plus à l'absence d'un risque encouru, ni à la mort, à quoi donc s'oppose la liberté dont parle Lacan à un moment singulièrement marqué de sa vie, celui du décès de son père, d'un père aimé, aimé et raté, aimé d'un amour raté, au dire même de ce fils ? Cette liberté a pour antonyme – et là vous n'allez peut-être pas en croire vos oreilles – le respect d'autrui ; ou plutôt un certain respect que je porte à autrui, plus exactement encore le respect, eh bien justement, de la « liberté » d'autrui, ou plutôt de ce que l'on appelle comme cela (d'où les guillemets) et qui n'est rien d'autre que de laisser autrui patauger dans ses affaires. Bien évidemment, un tel « respect » d'autrui (là aussi s'imposent des guillemets), s'il devait faire loi, exclurait jusqu'à la possibilité de l'exercice analytique.

Il y a donc, au nom même du (pseudo-)respect de la (prétendue) liberté d'autrui, dans la relation à lui, ce que Lacan appelle un « arrêt », un peu comme (mais pas plus que « comme ») un chien de chasse, bien domestiqué, après avoir repéré le gibier qui vient d'être abattu, s'arrête, attend l'ordre de son maître pour prendre ce gibier dans sa gueule et l'apporter à son maître sans le dévorer : il a appris à « respecter » le gibier. Son érotique n'est

pas si éloignée que cela de celle du sujet moderne en Occident qui, avant tout geste libidinal vers son partenaire, est désormais prié de lui demander : « Consens-tu ? » Lacan se demande : pour quelle raison un tel arrêt ? Réponse : parce que je fais de cet autrui un semblable, au sens d'un ressemblant ; parce que, préciserais-je, pris en tant que moi-même, je ne veux pas lui faire ce que je crois ne pas vouloir que l'on me fasse. Je laisse autrui se débrouiller seul dans ses affaires car je crois tenir à ce qu'on me laisse me débrouiller seul dans les miennes. Bien évidemment, quiconque s'engage dans une analyse a déjà renoncé à cela.

Lacan qualifie cette position. Il l'appelle une « indifférence à autrui » (le décès de son père lui ayant découvert son indifférence à l'endroit de ce père), ou encore une « liberté d'indifférence » (*Écrits*, p. 359). Dans cette indifférence, je renonce à ma liberté dans le même mouvement où je néglige la liberté d'autrui. Lacan parle à ce propos non seulement d'un échec mais d'une « faute » (en français le mot signifie à la fois *falta*, manque, et *culpa*, péché) ; il est lourdement chargé et nul doute (les termes dont il use en témoignent) que c'est un maître spirituel qui parle ainsi à ceux qui assistent à son séminaire ce 30 novembre 1960.

À ma connaissance tout au moins, aucun colloque d'aucun groupe analytique n'a jamais mis en discussion cette liberté, indissociablement la mienne et celle d'autrui, la pseudo, faite d'indifférence, et l'effective. Comment, pour reprendre encore un autre mot de Lacan, ne pas « faire défaut » à la liberté d'autrui ? C'est, dirais-je, la question même de l'analyse, de l'analyste.

Faut-il, à ce propos, une autre indication bibliographique ? On lit dans un texte précédant de plusieurs années ce 30 novembre 1960 auquel je me réfère ici, soit dans « Fonction et champ de la parole et du langage » (*Écrits*, p. 251) :

C'est le même [le naïf] qui, n'hésitant pas à plaider pour une analyse « causaliste » qui viserait à transformer le sujet dans son présent par des explications savantes de son passé, trahit assez jusque dans son ton l'angoisse qu'il veut s'épargner d'avoir à penser que *la liberté de son patient soit suspendue à celle de son intervention* [je souligne].

Cette question a été masquée par celle dudit « désir de l'analyste », à laquelle elle ne se substitue pas. Voici aujourd'hui ce désir passablement usé, tant on en a fait des gorges chaudes. Si vous prenez ledit désir articulé au « désir de l'Autre », vous avez affaire à la même configuration formelle que celle que je viens d'indiquer : de même que ma liberté consiste à aller au-devant de celle d'autrui, de même mon désir serait censé s'articuler au désir de l'Autre. Pour autant, ce « désir de l'Autre » reste largement opaque (notamment parce que l'Autre est, chez Lacan, un terme si chargé que l'on s'y perd – ce qui fut peut-être un des motifs de son succès). En parler, c'est l'évoquer, cet Autre que l'on trouve sous la plume de bien des auteurs indépendamment de Lacan (Pasolini écrit « Autre » en 1947) ; et peut-être, parfois même, l'invoquer – rien de plus, ou de moins si cela, comme il semble, est d'emblée trop, revient à lui donner trop d'existence. En revanche, régler son action sur la liberté d'autrui, viser, dans cette action, la liberté d'autrui apparaît mille fois plus clair dans une

conjecture donnée, et donc plus opératoire. L'analyste peut, en réglant son action sur la liberté de l'analysant, déterminer ce que doit être cette action dans les nombreuses décisions qu'il est amené à prendre tout au long d'une analyse.

Juste une indication (car on ne peut donner des « exemples » pour cette raison que cela reviendrait à produire des vignettes cliniques). Entamer une analyse sur la base d'un contrat, le « contrat analytique » comme il se dénomme en certains lieux, est-ce aller au-devant de la liberté de l'analysant ? On ne saurait absolument l'exclure. Il n'en reste pas moins que, souvent, cela facilite apparemment la vie de l'analyste qui, au nom du respect de ce contrat (revoici le respect), n'aura pas à décider ce jour-là si telle séance manquée est à régler ou pas : elle le sera... puisque le contrat le dit. Mais justement, cette facilité elle-même signale que l'analyste a renoncé à sa liberté, et pas seulement à aller au-devant de la liberté de l'analysant – ces deux renoncements, on l'aura compris, n'en faisant qu'un.

Je ne sais pas si le film iranien *À propos d'Elly*, réalisé par A. Farahami, est présenté actuellement en Argentine, et si certains d'entre vous ont pu le voir. Dans ce film, le fiancé d'Elly (rien à voir avec l'Élie des juifs, si ce n'est l'homophonie), prévenu de sa mort, se rend sur lieux où elle s'est noyée. Des amis d'Elly, qu'il ne connaît pas, sont là qui l'attendent, non sans crainte d'ailleurs car il ne saurait qu'être fâché de cette escapade qu'ils ont proposé à Elly sans qu'il en sache rien et, qui plus est, avait pour but de lui présenter un autre homme. Il arrive sur les lieux. Eux, en l'apercevant point trop en colère, tentent de lui manifester quelque compassion. L'un d'entre eux lui met la main sur l'épaule. Il refuse ce geste et leur dit qu'il veut être seul. Que font-ils alors ? Ils n'insistent pas, ils le laissent seul s'éloigner. En se rendant compte que leur compassion est mal venue, en réglant sur ce constat leur attitude vis-à-vis de lui, ils ne négligent pas sa liberté, ils vont au-devant de sa liberté en s'abstenant de le retenir parmi eux.

Voilà. Ce n'est qu'un petit flash. Il montre qu'aller au-devant de la liberté d'autrui ne concerne pas seulement l'analyste. Notamment avec les enfants cette règle s'avère singulièrement opératoire. Elle est, là aussi, un critère pour l'action. Autre flash : Pasolini est au jardin d'enfants, tenu par des religieuses. Elles proposent aux bambins de creuser un trou, leur assurant qu'ils y découvriront un trésor. Plusieurs jours de suite, Pasolini creuse, creuse, creuse. Et puis... rien. Il décide de quitter le lieu, de ne plus jamais s'y rendre. En se réglant sur sa décision, son entourage familial a tenu compte de sa liberté d'enfant, s'est lui-même montré libre au regard de cette liberté (ce qui n'a nullement nui à des études qui devaient s'avérer brillantes). Thomas Bernhard narre une expérience identique dans *Gel*, si ce n'est qu'il était sensiblement plus âgé.

Ce critère, je m'emploie à le faire mien en vous parlant. Mais aussi en lisant Lacan. Dans cette lecture je vais au-devant de sa liberté, d'une liberté qu'à la fois et comme tout un chacun il mettait en œuvre et se refusait.

Une école lacanienne rassemble ceux qui exercent leur liberté à l'endroit de Lacan. Non pas certes qu'ils mettent en œuvre une même liberté à son endroit, comment serait-ce seulement possible ? Mais ils ne négligent pas que, sans sa liberté, il n'y a tout simplement pas d'élève (on aura lu l'équivoque).